



# Attestation Scolaire de Sécurité Routière de niveau 1 et de niveau 2

publié le 06/03/2018

## Attestation Scolaire de Sécurité Routière de niveau 1 et de niveau 2

5eme : ASSR1 et 3eme : ASSR2

Le jeudi 29 mars pour les 5 ème et le vendredi 30 mars pour les 3 ème, les élèves valideront, respectivement, l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière de niveau 1 et de niveau 2.

Avant le passage de ces épreuves, les élèves peuvent se préparer et se tester sur le site web suivant :



<http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr/>

Attention, pensez à sélectionner le niveau adéquat :

5eme : ASSR1 et 3eme : ASSR2



**Académie  
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.